

**Conseils aux étudiants pour l'épreuve**  
**"PRATIQUE DES TECHNIQUES INFORMATIQUES"**  
**BTS IG option Administrateur de Réseaux Locaux d'Entreprise**  
**Session 2008**

**Contenu des activités :**

Les activités doivent couvrir toutes les compétences spécifiques de l'option, à savoir :

*C21 Installer et configurer un micro-ordinateur*

*C22 Installer et configurer un réseau*

*C23 Installer et configurer un dispositif de sécurité*

*C24 Installer un SGBD*

*C25 Installer un applicatif*

*C26 Installer un périphérique*

*C31 Assurer les fonctions de base de l'administration d'un réseau*

*C32 Assurer les fonctions de l'exploitation*

*C34 Surveiller et optimiser le trafic sur le réseau*

*C36 Assurer la maintenance d'un poste de travail.*

*C37 Administrer une base de données*

Un nombre de 5 activités sur les 7 possibles, couvrant ces compétences est suffisant. Une activité qui ne couvre aucune de ces compétences ne devrait pas être présentée, et ne peut être comptée parmi les cinq nécessaires au minimum. Dans le cas où le nombre d'activités serait inférieur au minimum une pénalisation sera appliquée.

Comme indiqué dans le référentiel, le candidat doit fournir un dossier permettant au jury d'avoir une vue d'ensemble des activités présentées :

- Il est recommandé qu'une page présente le tableau récapitulatif des activités en précisant chacune des compétences mises en oeuvre.
- Pour chaque activité, une fiche indiquant les compétences sur lesquelles le candidat souhaite être évalué, doit préciser les concepts et techniques mis en oeuvre.

Le dossier ne fait pas l'objet d'une évaluation mais il est dans l'intérêt du candidat de mettre en évidence de la façon la plus précise possible les points qu'il s'engage à démontrer lors de son interrogation.

Les activités présentées doivent mettre en oeuvre au moins un poste client et un poste serveur équipé d'un système d'exploitation réseau.

## Les compétences

- *C21 Installer et configurer un micro-ordinateur*
- *C24 Installer un SGBD*
- *C25 Installer un applicatif*
- *C26 Installer un périphérique*
- *C36 Assurer la maintenance d'un poste de travail*

ne peuvent faire l'objet à elles seules d'une activité et seront intégrées à d'autres activités.

L'une au moins des cinq activités devra mettre en œuvre un SGBD permettant de valider la compétence C37 en environnement réseau (Windows XP ne pouvant être considéré comme un système d'exploitation réseau).

La compétence C23 « installer et configurer un dispositif de sécurité » doit être mise en œuvre dans un des trois domaines suivants :

- authentification des utilisateurs (permissions de fichiers ou répertoires, droits, ...)
- sécurisation physique d'un serveur (raid logiciel ou matériel, politique de sauvegarde, ...)
- sécurisation du réseau (antivirus déployé en réseau, filtrage par firewall, cryptage, ...)

La compétence C34 « surveiller et optimiser le trafic sur le réseau » peut être validée par la mise en œuvre d'un outil de surveillance du trafic réseau ou des serveurs.

L'utilisation du protocole TCP/IP est incontournable dans un contexte d'interconnexion de réseaux ou dans un contexte intranet. L'absence d'activité mettant en œuvre le routage IP sur au moins deux interfaces réseau sera pénalisée.

L'utilisation d'un deuxième système d'exploitation côté serveur (par exemple Windows 2003 Server et Linux) est encouragée et sera valorisée de même que la présentation d'activités originales à fort investissement personnel.

Les activités doivent être situées dans un contexte professionnellement vraisemblable. Les activités présentées doivent être suffisamment consistantes pour permettre 45 minutes de mise en œuvre et/ou interrogation.

## **Déroulement de l'épreuve**

Le choix de l'activité à présenter se fera par tirage au sort parmi les 5 à 7 activités présentées par le candidat. Dans le cas où un étudiant refuserait de présenter l'activité qu'il a tirée au sort, une pénalisation très dissuasive (beaucoup plus importante que dans le cas d'une activité manquante) serait appliquée. En cas de besoin et dans l'intérêt du candidat, le jury peut aussi décider de passer à une deuxième activité de son choix, après avoir interrogé le candidat sur la première activité tirée au sort.

Le candidat débute son entretien par une courte présentation de l'activité et de son contexte (2 à 3 minutes). Il serait souhaitable qu'il expose le plan du scénario de présentation retenu avant de passer à la phase pratique.

Lors de la phase pratique, le candidat présente son activité au jury suivant le scénario qu'il a choisi. Les membres du jury peuvent intervenir pour demander des précisions ou poser des questions à tout moment.